

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 OCTOBRE 2020**

Le vingt-deux octobre deux mille vingt à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à huis clos à la Salle des Fêtes, lieu exceptionnel de ses séances sous la présidence de Mr Jean-Guy LECOUTEUX, Maire.

Date de convocation : 15 octobre 2020

Membres en exercice : 19

Date d'affichage : 15 octobre 2020

Présents : 18 **Votants** : 18

Étaient présents : Mme Annie PRIEUR, Mr Jérôme AVONDE, Mme Catherine MERLEN, Mr Jordan LEGRAND, Mme Florence PIHA, Mme Carole COUPLEUX, Mr Didier HUBLET, Mr Olivier GENTIL, Mr Laurent PANNIER, Mme Céline PINHEIRO, Mme Stéphanie MARAIS, Mr François BOENDER, Mr Aurélien GAUTIER, Mme Christelle MAILLARD, Mr Pierre LARIBLE, Mme Candice VABRE et Mr Florent FIDELIN.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(e)s excusé(e)s : Françoise DENEUVE

Pouvoirs : Françoise DENEUVE pouvoir à Catherine MERLEN

Secrétaire de séance : Mr Jordan LEGRAND.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion,

Construction du Centre Aquatique Intercommunal du Plateau Est à Belbeuf :

- Marchés de travaux : Résultat de la Commission d'Appel d'Offres du 12 octobre 2020,
- Réalisation d'un emprunt de 8 500 000€ sur 25 ans,

Questions diverses :

Question ajoutée :

- Annulation et remplacement de la délibération n°37/2020 du 27 août 2020 relative au résultat de la Commission d'Appel d'Offres du 31 juillet 2020 par la délibération n°44/2020.

Avant de procéder à l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'observer une minute de silence en mémoire de Monsieur Samuel PATY, enseignant au collègue du Bois de l'Aune à Conflans Sainte Honorine, lâchement assassiné, victime de la barbarie d'un individu radicalisé.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la réunion du 6 octobre 2020, lequel est adopté à **l'unanimité**.

Délibérations :

CONSTRUCTION DU CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL DU PLATEAU EST A BELBEUF

Marché de travaux - Résultat de la Commission d'Appel d'Offres du 12 octobre 2020, lot 6 Bassins inox.

Vu l'article M 2122-1 du CGCT,

Vu la procédure d'appel d'offres ayant pour objet la construction du Centre Aquatique Intercommunal du Plateau Est concernant le lot 6 « Bassins Inox »,

Vu le rapport d'analyse des offres établi par le groupement de maîtrise d'œuvre COSTE ARCHITECTURES PARIS/SOGETI/KUBE STRUCTURE/ACOUSTIQUE VIVIE ET ASSOCIES ET SILVA LANDSCAPING,

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 31 juillet 2020, déclarant sans pour motif d'intérêt général le lot 6 Bassins inox,

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres du 12 octobre 2020,

Monsieur le Maire expose les résultats du nouvel appel d'offres ayant pour objet le lot 6, bassins inox,

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché concernant le lot 6 « Bassins inox » avec l'entreprise BC INOXEO pour un montant de :

Base : 1 049 838,00€ HT

PS3 : 7 465,00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise BC INOXEO pour un montant global de **1 057 303,00€ HT**.

CONSTRUCTION DU CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL DU PLATEAU EST A BELBEUF

Marchés de travaux - Résultat de la Commission d'Appel d'Offres du 31 juillet 2020 -

Annulation et remplacement de la délibération n°37/2020 du 27 août 2020 par la délibération n°44/2020 du 22 octobre 2020.

Monsieur le Maire informe qu'une erreur a été relevée dans la délibération n°37/2020 en date du 27 août 2020 concernant le résultat de l'appel d'offres du 31 juillet 2020 pour le lot n°18 (Espaces verts, clôture et portail).

Monsieur le Maire donne lecture du document énoncé,

Après lecture, Monsieur le Maire propose de procéder à l'annulation de ladite délibération et de la remplacer en prenant en compte, pour le lot n°18, le montant de la prestation supplémentaire établi de la manière suivante et retenue lors de la Commission d'Appel d'Offres du 31 juillet 2020 :

Base : 517 026,53€ HT

Variante 14 : - 9 097,90€ HT

Prestation supplémentaire 5 : 25 425,12€

Soit un montant de marché de **533 353,75€ HT**

| Lot(s) | Désignation | TITULAIRE | MONTANT HT |
|---------------|---|----------------|---------------|
| LOT 01 | CLOS COUVERT ETENDU 1.A TERRASSEMENT-FONDATION-GROS OEUVRE-MACONNERIE 1.B CHARPENTE BOIS LAMELLE COLLÉE ET BOIS MASSIF 1.C COUVERTURE ETANCHEITE VERRERIE 1.D MENUISERIE EXTÉRIEURE ALUMINIUM | BC Nord | 4 762 514 ,76 |
| LOT 02 | TRAITEMENT D'EAU | GUIBAN | 959 000,00 |
| LOT 03 | TRAITEMENT D'AIR – CHAUFFAGE | GUIBAN | 1 600 000,00 |

| | | | |
|---------------|---|--------------------------------|-------------------|
| LOT 04 | PLOMBERIE SANITAIRES | Dévilloise de chauffage | 413 807,48 |
| LOT 05 | ELECTRICITE COURANTS FORTS ET FAIBLES | En attente | |
| LOT 06 | BASSIN INOX | SANS SUITE | |
| LOT 07 | MENUISERIE INTERIEURE AGENCEMENT BOIS -SIGNALTIQUE DIRECTIONNELLE | JTV Bâtiment | 201 590,33 |
| LOT 08 | METALLERIE SERRURERIE | SGM | 242 145,00 |
| LOT 09 | FAUX PLAFONDS | AIB | 124 093,62 |
| LOT 10 | ETANCHEITE LIQUIDE REVETEMENTS DE SOLS ET MURAUX CARRELES DECORATION VEGETALE | SNIDARO | 801 106,19 |
| LOT 11 | PEINTURE -REVETEMENTS MURAUX - SIGNALTIQUE SECURITE | ZINE RENOV | 36 493,21 |
| LOT 12 | EQUIPEMENTS DE VESTIAIRES - CABINES - CASIERS | SANS SUITE | |
| LOT 13 | SAUNA PREFABRIQUES – HAMMAM | INFRUCTUEUX | |
| LOT 14 | PENTAGLISS | Aquatic amusement | 59 360,00 |
| LOT 15 | CONTROLE DES ACCES-GESTION INFORMATIQUE | ELISATH | 60 571,63 |
| LOT 16 | ASCENSEUR | OTIS | 30 470,00 |
| LOT 17 | VOIRIE ET RESEAUX DIVERS | VIAFRANCE | 639 449,25 |
| LOT 18 | ESPACES VERTS ET CLOTURES ET PORTAIL | ACTIVERT | 533 353,75 |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder à l'annulation de la délibération n°37/2020 du 27 août 2020 et de la remplacer par la délibération n°44/2020 du 22 octobre 2020.

CONSTRUCTION DU CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL DU PLATEAU EST A BELBEUF

Réalisation d'un emprunt de 8 500.000€ sur 25ans plus 2 ans de différé

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nécessité de contracter un emprunt de 8 500.000€ sur 25 ans plus de 2 ans de différé, afin de financer les travaux de la construction du Centre Aquatique Intercommunal du Plateau Est à Belbeuf :

Quatre établissements ont été consultés et leurs propositions sont les suivantes :

- La Société Générale n'a pas répondu à la demande,
- La Banque Postale, malgré de nombreux échanges téléphoniques et par mails, n'a pas fait de proposition,
- Caisse Régionale du Crédit Agricole de Normandie-Seine propose selon les formules des taux compris entre 0,86% et 0,965%
- La Caisse d'Epargne de Normandie propose selon les formules des taux compris entre 0,81% et 0,89%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de contracter auprès de la Caisse d'Epargne de Normandie, un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 8 500.000€
- Taux : 0,81%

- Durée : 25ans + 2 ans de différé
- Périodicité : annuelle
- Echéances : constantes
- Commission d'engagement : 4000€

Que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de débit d'office et selon le principe de règlement sans mandatement préalable.

D'autoriser **à l'unanimité** Monsieur le Maire à signer le contrat relatif à cet emprunt et à procéder aux versements et remboursements des fonds dudit prêt.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.